

Nom commercial: MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

N° d'article 33608000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Exipient pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Carc. 2 H351

STOT SE 2 H371

STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial: MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Méthanol; Dichlorométhane

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Dichlorométhane**

No. CAS	75-09-2			
No. EINECS	200-838-9			
Numéro d'enregistrement	01-2119480404-41-XXXX			
Concentration	>= 50			%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Carc. 2	H351		
	Eye Irrit. 2	H319		
	Skin Irrit. 2	H315		
	STOT SE 3	H336		
				Système nerveux; Voie d'exposition: par inhalation

Méthanol

No. CAS	67-56-1			
No. EINECS	200-659-6			
Numéro d'enregistrement	01-2119433307-44-XXXX			
Concentration	>= 7.1	< 10		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 2	H225		
	Acute Tox. 3	H301		
	Acute Tox. 3	H311		
	Acute Tox. 3	H331		
	STOT SE 1	H370		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 1	H370	>= 10
STOT SE 2	H371	>= 3 < 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Nom commercial: MeCL₂/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Attention quand faire vomir. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Administrer du charbon médicinal. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide chlorhydrique (HCl); Phosgène

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sûreté. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Pomper les quantités importantes. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection: voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

Nom commercial: MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaler la substance. Eviter le développement des poussières/brumes/ vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé dans l'emballage d'origine bien fermé. Matériau non approprié: matière plastique. Matériau non approprié : polyéthylène, caoutchouc. Ne pas utiliser de récipient en acier.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Dichlorométhane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	177	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	353	mg/m ³	100	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2017; Remarque: H C1B B; ZNS; DFG, HSE, NIOSH, kein erhöhtes Krebsrisiko bei Einhalten des MAK-Werts

Méthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	260	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1040	mg/m ³	800	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: H B SSc; ZNS, Sehen; INRS, NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Protéger la peau préventive. Nettoyer les mains et le visage après le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. Filtre Anti-gaz AX.

Protection des mains

Gants de protection				
Matériau approprié	vitone			
Épaisseur du gant	0.70	mm		
Temps de pénétration	>	120	min	

Nom commercial: MeCL₂/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

Protection des yeux

nécessaire

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide			
valeur pH				
Remarque	non déterminé			
Point de fusion				
Remarque	non déterminé			
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition				
Valeur	40	à	64.5	°C
Pression	1013	hPa		
Source	Valeur évaluée			
Point d'éclair				
Valeur	°C			
méthode	ASTM D 56			
Remarque	Non applicable			
Taux d'évaporation				
Remarque	non déterminé			
inflammabilité (solide, gaz)				
Non applicable				
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité				
Remarque	non déterminé			
Pression de vapeur				
Valeur	97.1			kPa
température	37.8	°C		
méthode	EN 13016-1			
Densité				
Valeur	1.20	à	1.30	g/ml
Hydrosolubilité				
Remarque	non déterminé			
solubilité(s)				
Remarque	non déterminé			
Température d'inflammabilité				
Remarque	non déterminé			
température de décomposition				
Remarque	non déterminé			
Viscosité				
Remarque	non déterminé			
propriétés explosives				
évaluation	non déterminé			
Propriétés comburantes				
Remarque	non déterminé			

Nom commercial: MeCL₂/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Danger d'explosion avec: Les métaux alcalins, Aluminium, NO₂, Réagit au contact de l'acide nitrique. oxygen

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1'745.17	mg/kg
	94	

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Dichlorométhane

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE	401	

Dichlorométhane

Espèces	Être humain		
LDLo		357	mg/kg
Source	RTECS		

Dichlorométhane

Espèces	Rat (mâle / femelle)		
NOAEL		6	mg/kg
Durée d'exposition		104	Weeks

Méthanol

Espèces	Être humain		
LDLo		143	mg/kg
Source	RTECS		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	3'661.21	mg/kg
	55	

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Dichlorométhane

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE	402	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	6.102	mg/l
-----	-------	------

Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Dichlorométhane

Espèces	rat		
CL 50		60.14	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Nom commercial: MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

Administration/Forme Vapeurs
Source Données de la littérature

Dichlorométhane

Espèces Rat (mâle / femelle)
NOAEL 0.71 mg/l
Durée d'exposition 104 Weeks
méthode OECD 453

Méthanol

Espèces rat
CL 50 131.25 mg/l
Durée d'exposition 4 h
Administration/Forme Vapeurs
Source ECHA

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Dichlorométhane**

Espèces lapin
évaluation irritant
méthode OCDE 404
Remarque Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermite de contact)

Méthanol

Espèces lapin
Remarque Aucun effet d'irritation connu.
Source ECHA

Méthanol

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Dichlorométhane**

Espèces lapin
évaluation irritant
Remarque Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation (Composants)**Dichlorométhane**

Espèces souris
évaluation non sensibilisant
méthode OECD 429

Mutagénicité (Composants)**Dichlorométhane**

Espèces souris
Remarque négatif

Dichlorométhane

Espèces mammifère, espèce indéterminée
évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 473
Remarque positif

Dichlorométhane

Espèces Salmonella typhimurium
évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 471
Remarque positif

Nom commercial: MeCL₂/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

Toxicité reproductrice (Composants)**Méthanol**

Espèces	Rat (mâle / femelle)
Dose	1.33 mg/l
évaluation	Aucun effets négatifs
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur

Cancérogénicité (Composants)**Dichlorométhane**

Remarque	Soupcu d'effet cancérogène.
----------	-----------------------------

Méthanol

Remarque	négatif pour les animaux
----------	--------------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Dichlorométhane****Exposition unique**

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voie d'exposition par inhalation organes : Système nerveux
------------	---

Dichlorométhane**exposition répétée**

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voie d'exposition orale organes : Foie
------------	---

Dichlorométhane**exposition répétée**

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voie d'exposition orale organes : Reins
------------	--

Méthanol**Exposition unique**

évaluation	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Voie d'exposition orale organes : Yeux
------------	---

Espèces	Être humain
---------	-------------

Méthanol

	Voie d'exposition par inhalation
	rat

Espèces	rat
NOAEL	0.13 mg/l
Durée d'exposition	365 d

méthode	OECD 453
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité

Méthanol

	Voie d'exposition par inhalation
	Rat (mâle / femelle)

Espèces	Rat (mâle / femelle)
LOAEL	1.3 mg/l
Durée d'exposition	365 d

méthode	OECD 453
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité

Expériences issues de la pratique

Après résorption de quantités toxiques: perturbations du système nerveux central. risque d'affections hépatiques. risque d'affections rénales. risque d'affections cardiales.

Nom commercial: MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Dichlorométhane**

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	193	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Méthanol

Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	15400	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
Source	(EPA 600/3-75/009)	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Dichlorométhane**

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	27	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Méthanol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
Source	IUCLID	

Méthanol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
méthode	OECD 202	

Toxicité pour les algues (Composants)**Dichlorométhane**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Cl50	> 662	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
méthode	OCDE 201	

Méthanol

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	22000	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
méthode	OCDE 201	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Dichlorométhane**

Espèces	boue activée	
CE50	2590	mg/l
Durée d'exposition	40 min	
méthode	OECD 209	

Méthanol

Espèces	boue activée	
Cl50	> 1000	mg/l

Nom commercial: MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

Durée d'exposition	3	h
méthode	OECD 209	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

Dichlorométhane

Valeur	68	%
Durée de l'essai	28	d
méthode	OECD 301D	
Remarque	Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).	

La dégradabilité facile (Composants)

Méthanol

Valeur	99	%
Durée de l'essai	30	d
méthode	OECD 301D	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

Méthanol

Valeur	95	%
Durée de l'essai	20	d
Source	Fiche de données de sécurité approvisionnement	

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

Méthanol

Valeur	1.42	mg/g
Source	IUCLID	

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)

Méthanol

Valeur	600	à	1120	mg/g
Durée de l'essai	5	d		
Source	IUCLID			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Dichlorométhane

log Pow	1.25
méthode	expérimentell

Méthanol

log Pow	-0.77
---------	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Dichlorométhane

Mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)

Dichlorométhane

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

Méthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

Nom commercial: MeCL₂/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.




RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	2810	2810	2810
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Dichlorométhane)	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Dichlorométhane)	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Dichlorométhane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nom commercial: MeCL2/MeOH Gemisch 87:13 v/v

Numéro de la matière: 336080

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.06.2020

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.06.20

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.